

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/11

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BALLOT Jacques

OBJET : Contrat d'aménagement communal du territoire entre le Département et la commune de Souppes-sur-Loing.

Le contrat CONT.A.C.T est un dispositif contractuel destiné à favoriser le développement et l'aménagement des communes de 2 000 à 7 000 habitants.

La candidature de la commune de Souppes-sur-Loing a été retenue à ce dispositif pour mettre en œuvre son projet urbain qui repose sur 7 objectifs :

- 1- Assurer un développement urbain et renforcer l'attractivité communale,
- 2- Favoriser l'essor économique sulpicien et renforcer l'offre commerciale,
- 3- Participer à une intercommunalité porteuse d'un développement territorial,
- 4- Améliorer le fonctionnement urbain et la sécurité des déplacements,
- 5- Offrir aux sulpiciens un ensemble d'équipements publics modernes, accessibles et plus respectueux de l'environnement,
- 6- Mieux accueillir les utilisateurs culturels pour favoriser une meilleure pratique des activités musicales et littéraires,
- 7- Améliorer la qualité et le fonctionnement des équipements touristiques.

Le programme d'actions 2011-2015 qui s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe globale de subvention de 643 500 €.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil général du 23 juin 2000, adoptant la procédure de mise en œuvre des Contrats d'Aménagements Communaux du Territoire (CONT.A.C.T.) et du 25 septembre 2009 approuvant les modifications du règlement des contrats CONT.A.C.T.,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de Contrat d'Aménagement Communal du Territoire entre la Commune de Souppes-sur-Loing, canton de Château-Landon, et le Département tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Article 3 : de soutenir financièrement les programmes d'actions annuels de la commune de Souppes-sur-Loing, découlant du présent CONT.A.C.T. dans la limite d'une enveloppe globale de 643 500 €. Ce montant sera affecté sur l'autorisation de programme « Contrats communaux » - opération 2010 « CONT.A.C.T. de Souppes-sur-Loing : travaux ».

Article 4 : d'attribuer à la commune de Souppes-sur-Loing, maître d'ouvrage, une subvention de 10 576,50 € correspondant à l'étude préalable au contrat CONT.A.C.T. de Souppes-sur-Loing. Ce montant sera affecté sur l'autorisation de programme « Contrats communaux » - opération 2010 « CONT.A.C.T. de Souppes-sur-Loing : Etude ».

Article 6 : d'approuver le programme d'actions 2010 de la commune de Souppes-sur-Loing tel qu'il figure en annexe n° 2 de la présente délibération.

Article 7 : de donner délégation à la Commission permanente à l'effet d'approuver, dans le cadre du présent CONT.A.C.T., les programmes d'actions annuels de la commune de Souppes-sur-Loing, sur proposition du comité de suivi.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ